

# Contre la précarisation de nos vies RÉSISTONS, LUTTONS, MARCHONS !

En France, comme dans toute l'Europe, depuis une vingtaine d'années, les droits sociaux fondamentaux et l'essentiel des biens publics sont la cible d'une offensive néo-libérale sans précédent.

Tous les droits y passent : les droits à la santé, à la liberté d'installation et de circulation, au logement et à la terre, à l'éducation, à un emploi, à un revenu, à une alimentation et à un environnement sains, ...

Le droit des peuples à la Paix, l'égalité et la justice sont bafoués : guerre en Irak, en Palestine, en Tchétchénie, en Amérique latine, en Afrique, guerre aux peuples du monde, la guerre et la misère sont globales et permanentes.

Les nouvelles technologies de surveillance et de contrôle nous mettent sous tutelle et marchandisent nos vies au mépris des libertés.

Le RMA, les « contrats d'avenir » et autres emplois précaires forcés, ainsi que la directive européenne Bolkestein, vont détruire les droits du travail : c'est toujours davantage de travailleurs pauvres.

L'appel national ci-dessus a été lancé en décembre 2004 par les organisations suivantes : AC ! (Agir ensemble contre le chômage) - La Confédération paysanne - DAL (Droit au logement) - union syndicale G-10 Solidaires - NO VOX - CCIPPP (Campagne Civile Internationale pour la Protection du Peuple Palestinien) - Construire un monde solidaire Millau - AC ! Calais - AC ! Lille - DAL Calais - DAL Lille - Comité Salam « Csur » Calais (soutien aux réfugiés) - ATTAC Montpellier - Le collectif CROAC de Montpellier - le collectif "Halte à la précarisation de Millau" - Coordination des Intermittents des Précaires et Ile de France - Marches Européennes...

**Le but de cet appel est d'organiser partout dans l'hexagone, dans les semaines précédant le 1<sup>er</sup> mai, une convergence des luttes actuelles contre la précarisation de nos vies sous deux formes possibles :**

- des marches convergeant à PARIS fin avril pour participer à l'EUROMAYDAY (initiatives européennes des luttes contre la précarité) ;
- des initiatives coordonnées localement au cours des semaines autour du 1<sup>er</sup> mai.

Sur l'agglomération lyonnaise, nous souhaitons relayer et faire vivre cet appel, en relation avec l'organisation des Assises Régionales des Droits Sociaux, initiative née fin décembre 2004 de la manifestation contre le plan BORLOO.

Criminalisation de la pauvreté comme du mouvement social et des « sans », notamment des sans papiers, la guerre aux pauvres ne cesse de se durcir. Les discriminations et les inégalités s'aggravent. Les droits de celles et ceux que le système jette à la rue sont en permanence revus à la baisse.

Sur de nombreux fronts, des résistances maintiennent une combativité précieuse : parmi d'autres, la victoire arrachée lors des derniers procès sur les OGM, en terme de reconnaissance de l'action collective, ou celle de plus d'un million de « recalculés » de l'UNÉDIC, rétablis dans leurs droits.

**Résister c'est créer. Créer, c'est résister.**

Aujourd'hui, dans chaque ville, dans chaque région, il est urgent de s'unir pour une convergence des luttes riche de nos diversités.

**Partons des lieux de luttes, marchons pour le respect de nos droits et pour en conquérir de nouveaux.**



Nous vous convions donc à une réunion de préparation d'initiatives locales « contre la précarisation de nos vies » :

**JEUDI 24 MARS à 18 h au local d'AC ! Rhône.**

37 cours de la République - 69100 VILLEURBANNE – m° république

tél. : 04.78.84.38.51 – mail : [acrhone@free.fr](mailto:acrhone@free.fr) – <http://www.acrhone.lautre.net>

## Bilan des 35 heures :

# « TRAVAILLER MOINS, TRAVAILLER TOUTES ET TOUS, TRAVAILLER AUTREMENT ? ? ? »...

... et la garantie à toutes et tous d'un revenu suffisant pour vivre !!!

**La bataille pour la réduction du temps de travail (RTT) à 35 heures reposait sur trois constats :**

- ➔ au cours des 15 années précédentes, la part des richesses produites en plus dans la société (les gains de productivité) avaient essentiellement profité au Capital au détriment du Travail : la part des salaires dans la production des richesses avait baissé de 10% à l'avantage des profits.
- ➔ en conséquence directe de la baisse de la part des salaires dans la richesse produite, un nombre considérable de salarié-e-s s'était trouvé éjecté du processus de production, et privé de tout revenu. Pour eux la RTT avait été totale, aussi totale que la privation de tout revenu. Une part croissante des salarié-e-s (surtout des femmes) s'est parallèlement vue contrainte « d'accepter » les intérim, les temps partiels et les revenus partiels qui vont avec.
- ➔ parallèlement les quelques droits conquis collectivement par les salarié-e-s sur le contrôle de l'outil de travail (lois AUROUX par exemple) avaient été progressivement rognés par un patronat revanchard

**Les axes de bataille pour les « 35 heures » découlaient logiquement de ces constats. Il fallait donc :**

- ➔ reconquérir en faveur des salaires la part de richesse perdue en attribuant autrement les fruits des gains de productivité : Travailler moins pour le même salaire.
- ➔ réintégrer en même temps les copains et les copines éjecté-e-s du processus de production, privé-e-s d'emploi et de revenu.
- ➔ renforcer les droits collectifs de contrôle sur l'organisation du travail, en se donnant les moyens d'imposer une autre organisation du travail, sans détérioration des conditions de travail (charge de travail, flexibilité...).

Le mot d'ordre était : **TRAVAILLER MOINS, TRAVAILLER TOUTES ET TOUS, TRAVAILLER AUTREMENT**

**Ce qui s'est passé est bien différent**, tant localement au niveau de chaque boîte, que dans chaque branche, dans chaque administration, que nationalement.

- ➔ ainsi le partage de la richesse produite continue-t-il à se dégrader au détriment des salarié-e-s : c'est désormais la part du salaire destinée à assurer la protection sociale solidaire qui est attaquée à travers

la remise en cause de la retraite, de la Sécu, de la couverture ASSÉDIC pour les chômeurs... en même temps que s'accroissent le transfert sur l'impôt de « l'allègement du coût du travail » et les pressions directes sur les salaires.

- ➔ ainsi le chômage de masse se transforme-t-il progressivement en précarité de masse à travers la remise en cause des normes légales de salaires (CDI, SMIC, 35 h) et la généralisation des emplois précaires, à travers la transformation des Services Publics en « entreprises » chargées de fabriquer et vendre des produits marchandisés, à travers la mise en place d'outils « rationnels » de gestion et d'encadrement de cette précarité de masse (maisons de l'emploi, machinerie de l'insertion et de la formation...) incitant, hélas avec succès, les administrations, institutions et collectivités locales à y participer.

- ➔ ainsi les droits individuels et collectifs sont-ils progressivement rognés : droits constitutionnels à l'emploi et à un revenu décent, droits conquis par les salarié-e-s à une protection sociale solidaire, droits à la garantie d'un revenu non pas en fonction de la tâche effectuée, mais en fonction de la qualification acquise et reconnue (Conventions Collectives), droits collectifs sur l'utilisation et le fonctionnement de l'outil de travail (cf. les dernières mesures LARCHER, incluses dans le plan BORLOO).

**Chômeurs et précaires sont les plus exposés à toutes ces attaques** : après la remise en cause des droits à l'indemnisation du chômage (« recalculés », modification de l'ASS...) les pressions se renforcent pour faire « accepter » aux allocataires RMI les boulots de merde encadrés par le plan BORLOO (RMA, « contrats d'avenir », emplois de domestiques...). Chômeurs et précaires ne sont pas « exclus », au contraire. Ils sont « inclus » **au cœur du système qu'utilise l'idéologie libérale capitaliste pour faire pression sur les conditions de revenu, de travail, de protection sociale et de vie de l'ensemble des salariés.**

**La solidarité ne se divise pas.** La revendication des mêmes droits pour tous, à commencer par **la garantie d'un revenu suffisant pour vivre**, avec ou sans emploi et quelle que soit l'antériorité dans le chômage (jeune primo-demandeur, salarié précarisé ou « travailleur pauvre », privé d'emploi ou non) doit être un élément de base d'une protection sociale réellement solidaire.